

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizer Ingenieur und Architekt**

Band (Jahr): **108 (1990)**

Heft 11

PDF erstellt am: **12.07.2024**

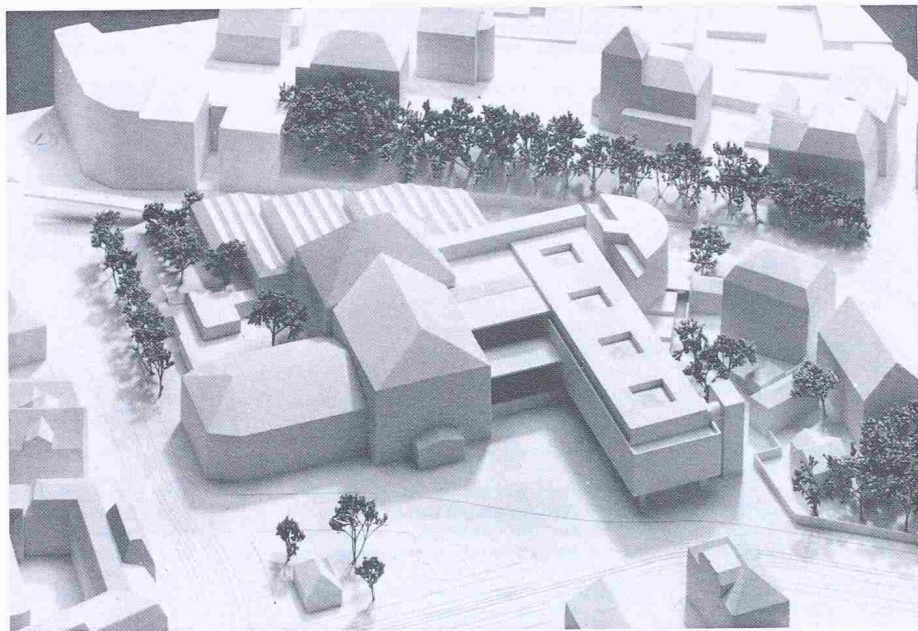
Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Wettbewerbe



Erweiterung des Zürcher Kunsthauses. Projekt Willi Egli, Zürich, zur Weiterbearbeitung vorgeschlagen

Erweiterung des Zürcher Kunsthauses

Das Bauamt II der Stadt Zürich erteilte an die folgenden drei Architekten Studienaufträge für eine räumliche Erweiterung und allfällige Umgestaltung des Zürcher Kunsthauses: Mario Campi, Lugano; Willi Egli, Zürich; Katharina und Wilfried Steib, Basel.

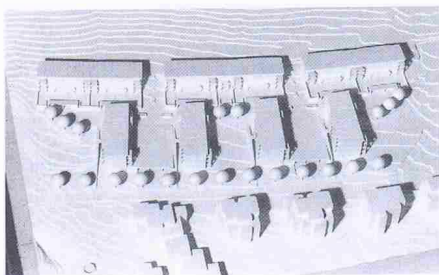
Gesucht wurde ein Gesamtkonzept für die architektonisch sorgfältige Instandstellung und Renovation des Kunsthauses. Der Studienauftrag sollte kurz- und mittelfristige Erweiterungs- bzw. Verdichtungsmöglich-

keiten und Lösungsansätze für eine Reorganisation des betrieblich unbefriedigenden Erdgeschosses aufzeigen. Es wurde ausdrücklich in Kauf genommen, dass allenfalls nur ein Teil der erwünschten zusätzlichen Flächen geschaffen werden kann.

Das Beurteilungsgremium empfahl, das Projekt von Willi Egli, Zürich, aufgrund seiner Gesamtqualität der Erweiterung und der Instandstellung der Altbauten zugrunde zu legen.

Überbauung Areal «Ländisch» in Meilen ZH

Die Gemeinde Meilen veranstaltete einen Projektwettbewerb unter neun eingeladenen Architekten für eine Überbauung mit kostengünstigen Wohnungen auf dem Areal «Ländisch». Es wurden alle Projekte beurteilt. Ergebnis:



Projekt Kuhn, Fischer, Hungerbühler

1. Preis (11 000 Fr. mit Antrag zur Weiterbearbeitung): Kuhn, Fischer, Hungerbühler, Zürich; Mitarbeiter: Gregor Scherrer
2. Preis (9000 Fr.): Willi Klädler, Zürich; Mitarbeiterin: Pauline Blamo
3. Preis (7000 Fr.): Jindra & Schöni, Baden
4. Preis (3000 Fr.): Grunder & Egloff, Zürich

5. Preis (2000 Fr.): Hugo Fehr, Zürich; Mitarbeiter: Mario Rosalen, Heinz Aeberli

Fachpreisrichter waren Luzius Huber, Zürich; Arnold Amsler, Winterthur; Hans Rusterholz, Windisch; Ueli Schäfer, Binz; Marta Tasnady, Obermeilen.

Überbauung Areal «Dolliken» in Meilen ZH

Die Gemeinde Meilen veranstaltete einen Projektwettbewerb unter neun eingeladenen Architekten für eine Überbauung des Areals Dolliken mit kostengünstigen Wohnungen. Es wurden alle Projekte beurteilt. Ergebnis:

1. Preis (9000 Fr. mit Antrag zur Weiterbearbeitung): E. Hauenstein & S. Mäder, Zürich; Projekt: J. Hauenstein
2. Preis (7000 Fr.): Rolf Keller, Zumikon; Mitarbeiter: Roger Berclaz, Wolfgang Helwich, Christian Mehlisch
3. Preis (4000 Fr.): Beate Schnitter, Zürich; Mitarbeiterin: Monica Aczél-Wehrli
4. Preis (3500 Fr.): Herbert Graf, Meilen
5. Preis (2500 Fr.): Jürg R. Herter, Zürich; Mitarbeiter: A. Keller

Fachpreisrichter waren Luzius Huber, Zürich; Arnold Amsler, Winterthur; Hans Ru-

Als Fachexperten wirkten bei der Beurteilung mit: Prof. J. Schader, Zürich, T. Hotz, Zürich, Prof. St. von Moos, Zürich, H.R. Rüegg, Stadtbaumeister. Die Projekte sind bis zum 25. März im Kunsthaus ausgestellt.

Aus dem Bericht des Beurteilungsgremiums

Das Projekt setzt städtebaulich den Schwerpunkt der Erweiterungsmassnahmen im Westteil des Kunsthausareals: Am Hirschengraben wird mit einem fünfgeschossigen Baukörper ein markanter Akzent gesetzt. Dieser Rundbau nimmt massstäblich geschickt auf die benachbarten Bauten und auf die gegenüberliegende Altstadt Bezug und vermittelt zwischen dem Bühle-Trakt und dem Haus zum Kiel. Der Freiraum neben dem Vortragssaal wird niedrig überbaut, derjenige zwischen Moser- und Bühle-Bau mit einem stirnseitig verglasten Verbindungselement aufgefüllt und der Bühle-Trakt aufgestockt. An der Rämistrasse wird nichts verändert.

Das Projekt beschäftigt sich eingehend mit dem Problem der Rückführung des Moser-Baus in seine ursprüngliche Nutzungs- und Baustruktur. Zur Entlastung der heute durch ein Nutzungsgemisch strapazierten Bausubstanz schlägt der Verfasser eine klare bauliche Neugliederung nach einerseits besucherbezogenen und andererseits nach betriebsorientierten Nutzungen vor: Der Verwaltungsbereich wird in den halbkreisförmigen Neubau an der Nordwestecke des Areals umgesiedelt. Der Vorschlag für die Aufstockung des Bühle-Traktes ist im Äussern wie im Innern ein Eingriff in die Substanz einer für die fünfziger Jahre typischen Architektur. Im Äussern ist die weitgehend fassadenbündige Aufstockung um rund 3 m städtebaulich noch vertretbar, im Innern wirkt sie sich aber auf die Raumqualität des Ausstellungssaales einschränkend aus: Durch den Einbau eines ausgesprochen stark in Erscheinung tretenden, den Saal deutlich in vier Raumzonen gliedernden Lichtlenkungssystems wird die heutige optimale Nutzungsflexibilität eingeschränkt.

Das sehr sorgfältig und im Umgang mit alter Bausubstanz subtil durchgearbeitete Projekt zeigt im innenräumlichen wie im städtebaulichen Bereich Qualitäten, die neben der guten Erfüllung der betrieblichen Belange eine wesentliche gestalterische Aufwertung einbringen.



Projekt Hauenstein & Mäder

sterholz, Windisch; Ueli Schäfer, Binz; Marta Tasnady, Obermeilen.

Altersheim Eigenamt AG

Der Altersheimverein Eigenamt als Bauherr veranstaltete einen Projektwettbewerb für ein Altersheim unter sieben eingeladenen Architekten. Zwei Entwürfe wurden aufgrund schwerwiegender Verstösse gegen Pro-

Fortsetzung Seite 295

Concours: Office fédéral de la statistique, bâtiment CFF, bâtiment PTT, Neuchâtel

La Confédération suisse, par l'intermédiaire de l'Office des constructions fédérales, a ouvert un concours de projets pour le bâtiment administratif de l'Office fédéral de la statistique, ainsi que pour le bâtiment de service des CFF et d'un concours d'idées pour le bâtiment postal d'exposition. Ce concours a été ouvert aux architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel, ainsi qu'aux architectes originaires du canton. Par ailleurs, treize bureaux d'architectes ont été invités à participer au concours: AAF, Architectes Associés, Fribourg; Bauart Architekten AG, Bern; Peter Böcklin, Genève; Brahier & Gobat SA, Delémont et R. Sironi SA, Porrentruy; Jean-Gérard Giorla, Sierre; Patrick Mestelan et Bernard Gachet, Lausanne; Plarel, bureau d'architecture et d'aménagement du territoire, Lausanne; Flora Ruchat-Roncati, Dölf Schnebli et Tobias Ammann, Zurich; Urs Tschumi, Genève; Thomas Urfer, Fribourg.

Jury: -Président: Hans-Peter Jost, architecte, Office des constructions fédérales, Berne; Fonso Boschetti, architecte, Lausanne; Jean-Paul Darbellay, architecte, Martigny; Claude Frey, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme de la ville de Neuchâtel, Neuchâtel; Silvia Gmür, architecte, Bâle; Carlo Malaguerra, directeur, Office fédéral de la statistique, Berne; Roger Portmann, architecte, chef de la Section ouest, Direction bâtiments et immeubles DG PTT, Lausanne; Henri Robert-Charrue, architecte, Delémont; Jost Rogger, vice-directeur, Administration fédérale des finances, Berne; Denis Roy, architecte, Atelier 5, Berne; Jacques-A. Ruprecht, adjoint à la planification postale, Direction générale des PTT, Berne; Beat Schildknecht, architecte, chef de section, Direction générale des CFF, division bâtiments, Berne; Urs Schlegel, chf division du domaine du 1er arrondissement CFF, Lausanne; Alain-G. Tschumi, professeur EPFL, architecte, La Neuveville; Théo Waldvogel, architecte de la ville de Neuchâtel, Neuchâtel; **suppléants:** André Buhler, conseiller communal, Neuchâtel; Eric Perrette, architecte, Office des constructions fédérales, directeur de l'arrondissement 1, Lausanne; Erwin Schmidlin, architecte, Direction d'arrondissement 1 CFF, chef de section bâtiments, Lausanne; **Expert:** Claude Monnier, inspecteur de gare CFF, Neuchâtel.

15 projets ont été remis dans les délais exigés. Cinq projets ont été exclus de la répartition des prix.

1er rang, 1er prix (50 000 fr.): Bauart Architekten, Berne

2e rang, 2e prix (30 000 fr.): Eric Repele, Neuchâtel

3e rang, 1er achat (20 000 fr.): Jean-Gérard Giorla et Mona Trautmann, Sierre

4e rang, 2e achat (15 000 fr.): Patrick Mestelan et Bernard Gachet, Lausanne

5e rang, 3e prix (20 000 fr.): Pierre Denis, Rochefort

6e rang, 4e prix (15 000 fr.): Thomas Urfer, Fribourg, et Eric Ryser, St-Balaise

7e rang, 5e prix (8000 fr.): Plarel, Jacques Dumas, Lausanne

8e rang, 6e prix (7000 fr.): Pierre Boecklin, Genève

9e rang, 7e prix (5000 fr.): Werner Harlacher, Neuchâtel

Le jury recommande à l'organisateur du concours de confier la poursuite des études en vue de l'exécution des travaux à l'auteur du projet classé au premier rang.

*

L'agrandissement de la gare de Neuchâtel a nécessité, à la fin du siècle dernier, l'arasement de la colline du Crêt-Taconnet. Une vaste plate-forme a ainsi été artificiellement créée entre les hauts de l'avenue de la Gare et la rue du Crêt-Taconnet. Plusieurs projets ont été envisagés sur cet emplacement privilégié de la ville depuis une vingtaine d'années, beaucoup furent abandonnés. Seule la construction d'un parc à voitures de 150 places - dont les travaux ont commencé - a été décidée à l'ouest de la gare.

Ce projet fait suite à la décision du Conseil fédéral de décentraliser l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel. Le concours de projets comprend l'Office fédéral de la statistique (OFS) et le bâtiment des Chemins de fer fédéraux (CFF). Le concours d'idées comprend le bâtiment d'exploitation postal et d'éventuelles surfaces à vendre ou à louer à des tiers.

Buts du concours

L'organisateur souhaite, par le biais du présent concours, atteindre les buts suivants:

- trouver une solution globale de haute qualité urbanistique, architecturale et fonctionnelle pour un volume de construction très important en un site sensible de la ville de Neuchâtel
- mettre en valeur les terrains des CFF
- construire un nouveau centre administratif pour l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel, projet qui fait partie du concept de décentralisation partielle de l'administration fédérale

- remplacer des constructions anciennes, peu rationnelles et construire de nouveaux locaux pour les besoins actuels des CFF

- obtenir des idées conceptuelles d'ordre général pour un bâtiment d'exploitation des PTT, ainsi que pour d'éventuelles surfaces commerciales, administratives, d'ateliers ou de logements à louer ou à vendre à des tiers

Fonctions

Concours de projets: Le bâtiment de l'Office fédéral de la statistique devra offrir une grande souplesse dans l'utilisation des locaux, une exploitation fonctionnelle et rationnelle. Les entrepôts existants des CFF seront démolis. Des surfaces répondant aux mêmes besoins devront être construites dans le nouveau bâtiment des CFF.

Concours d'idées: Les PTT auront besoin, à moyen terme, d'un bâtiment adapté aux exigences techniques de demain, à la croisée du trafic postal, ferroviaire et routier. Dans le but d'exploiter raisonnablement les terrains et d'apporter un enrichissement urbain et spatial au quartier, les concurrents ont été invités à proposer, en plus du programme du concours, des surfaces permettant le développement d'activités diverses.

Réflexions générales du jury

Le jury a décidé de formuler quelques principes de base qui puissent lui permettre d'orienter ses réflexions et son jugement.

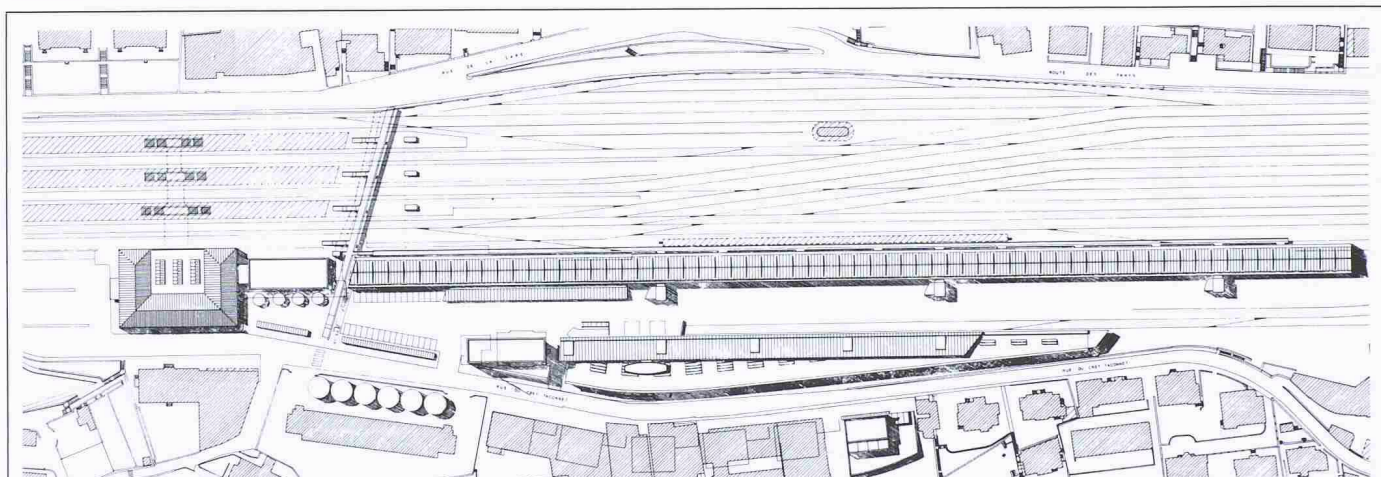
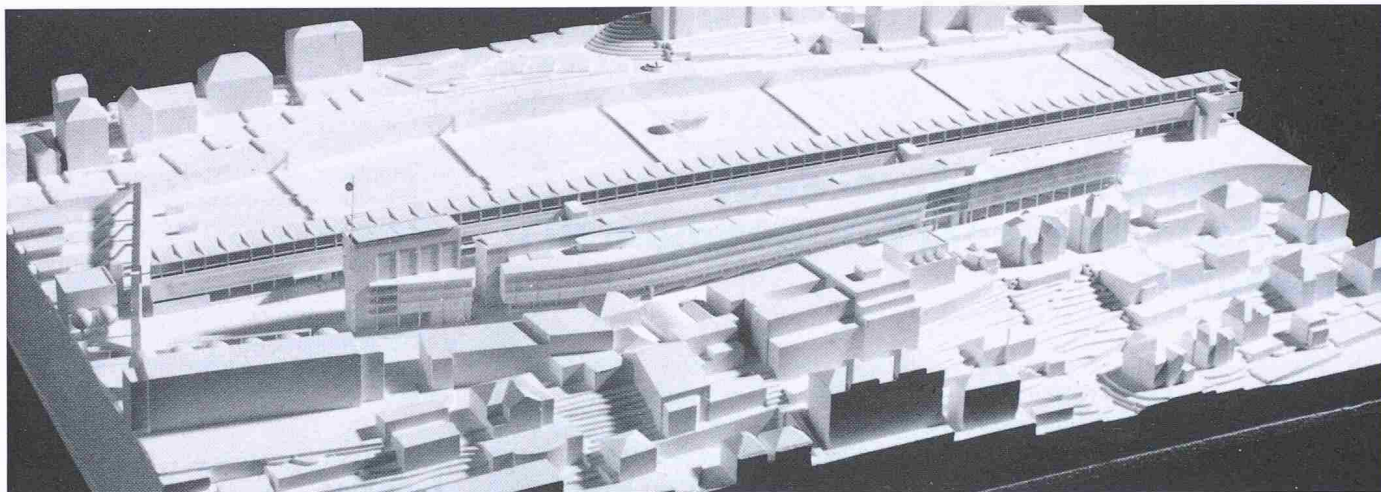
1. L'espace longitudinal, très étiré, formé par l'implantation des voies CFF à travers le quartier représente une valeur urbanistique en soi et ne devrait en aucun cas être détruit par une couverture des voies trop importante en surface ou disproportionnée quant aux investissements. En revanche, une liaison piétonnière entre le nord et le sud des voies est la bienvenue.

2. Les futurs bâtiments sont érigés sur un plateau artificiel soutenu au sud-est par un mur de soutènement important et de hauteur croissante, dont l'importance urbanistique est évidente. Ce mur devrait être conservé dans la mesure du possible, car il a valeur de socle du plateau.

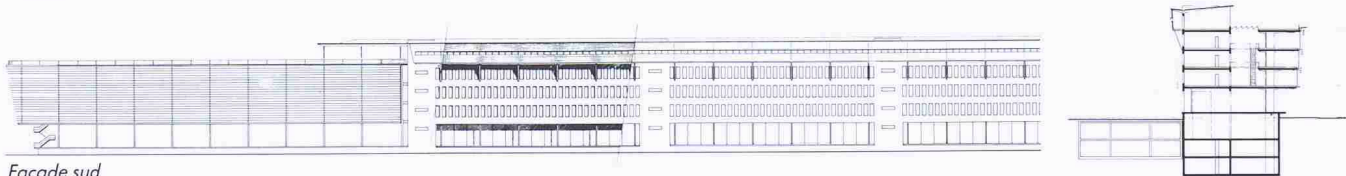
3. Le choix typologique pour le bâtiment de l'OFS est d'importance primordiale. Le jury est persuadé que ce choix doit tenir compte de la situation du bâtiment qui domine le bas de la ville et le lac et fait face aux Alpes et au soleil.

4. L'espace formé entre la gare CFF et le nouveau bâtiment de l'OFS est d'une grande importance pour la qualité urbanistique du projet.

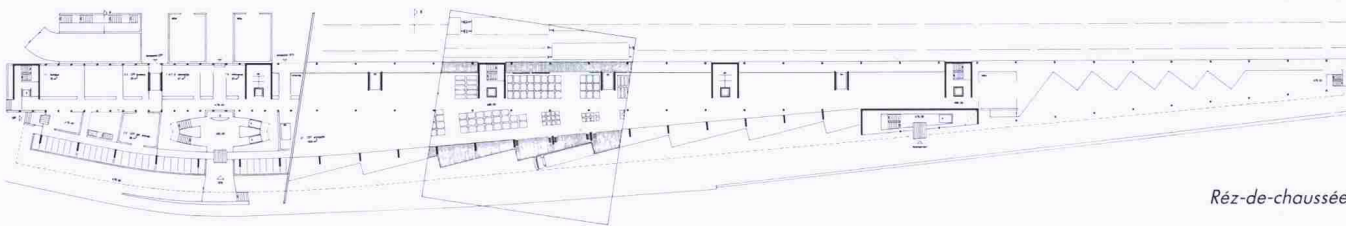
Le jury formule pour la continuation de l'étude, les remarques suivantes:



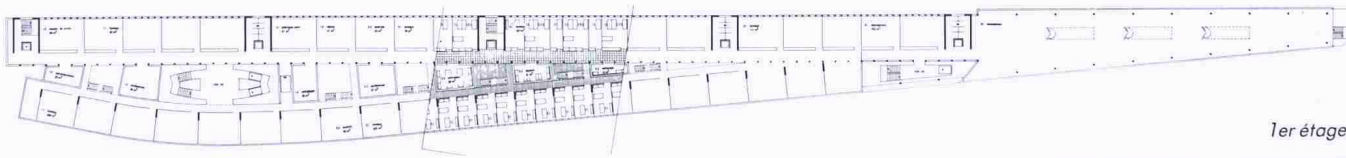
Situation



Façade sud



Rez-de-chaussée



1er étage

1er rang, 1er prix (50 000 fr.): **Bauart Architekten**, Berne

Extrait du rapport du jury

Ce projet s'inscrit avec précision dans la topographie du site. Par son attitude, il révèle et renforce l'ordre existant. L'occupation du terrain mis à disposition est rationnelle et économique. La forme urbaine proposée prend en compte les principaux éléments constitutifs du site, à savoir: la plate-forme artificielle et son socle sur la rue du Crêt-Taconnet; le dispositif ferroviaire, sa géométrie et sa logique; le bâti existant.

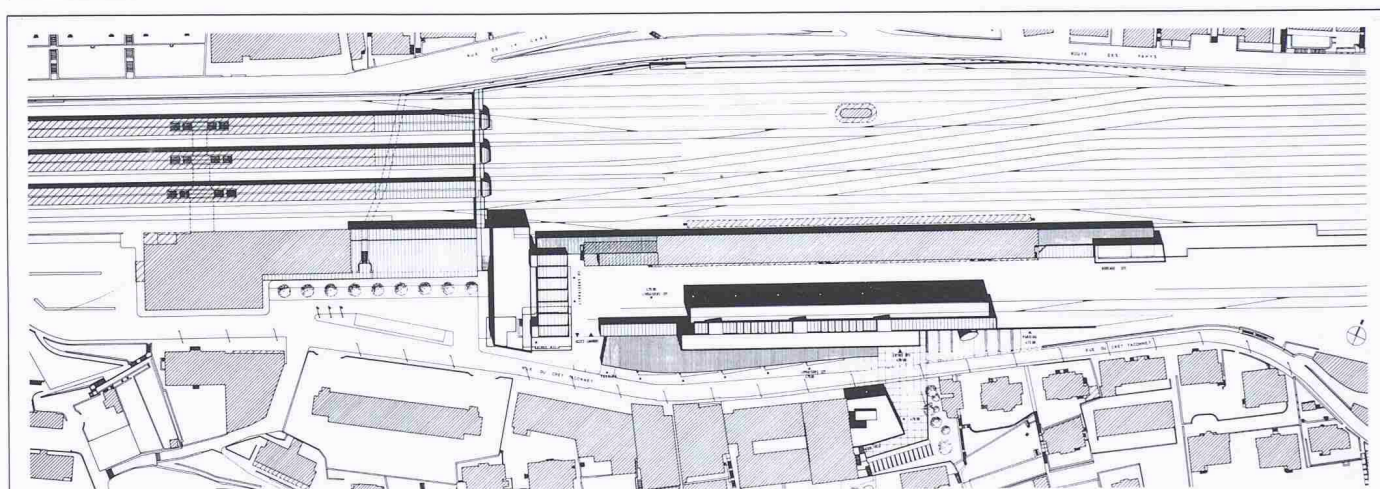
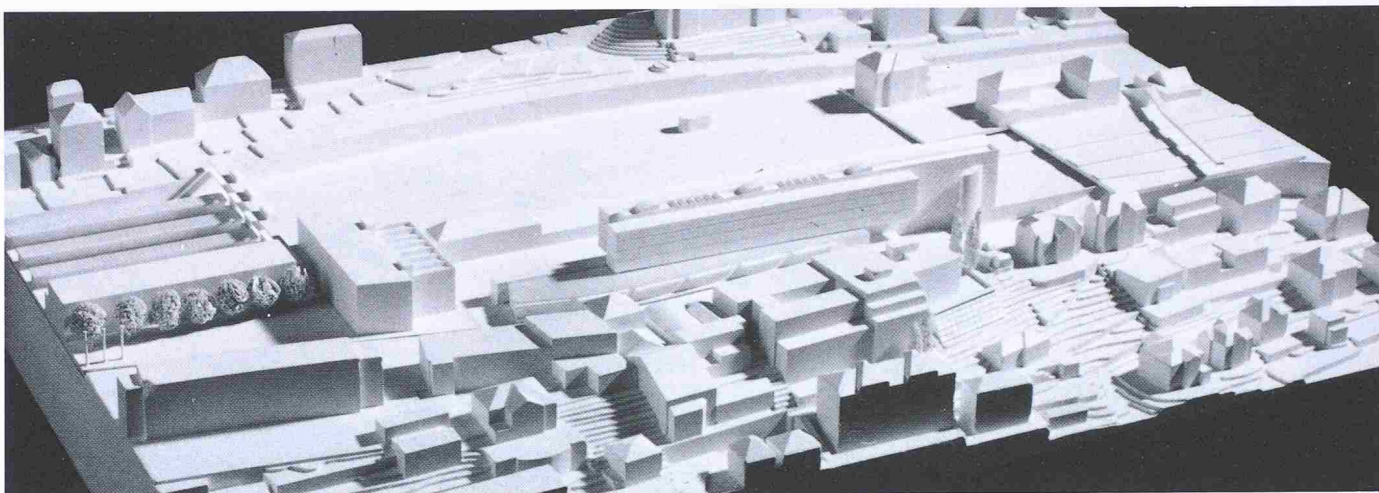
Concours d'idées: Deux bâtiments principaux sont proposés: le premier, un volume linéaire bordant

les rails remplace la halle aux marchandises et contient des surfaces pour l'exploitation postale ainsi que des bureaux et des ateliers pour des tiers; le deuxième volume se situe entre le quai de déchargement et la rue du Crêt-Taconnet en retrait du mur de soutènement, pour permettre la réception de marchandises des deux côtés du bâtiment, par rail et par camion. Le bâtiment de tête, par sa volumétrie, joue le rôle de pivot et de signe architectural.

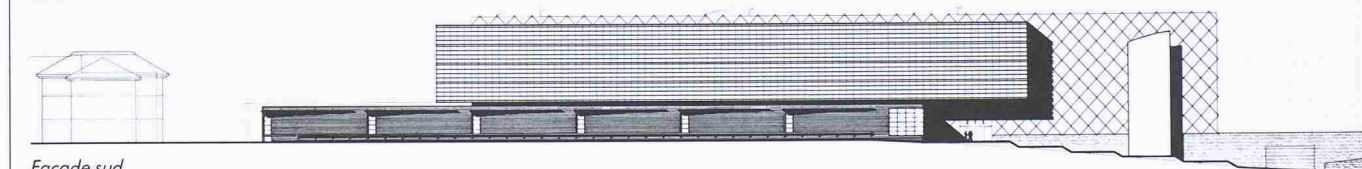
Concours de projets: Les éléments complémentaires proposés renforcent le parti et requalifient les espaces extérieurs. L'organisation de ces espaces est convaincante. Le caractère de structure d'accueil des volumes projetés permet une souplesse d'utili-

sation et une adaptation à des fonctions différentes. Le bâtiment de l'OFS trouve sa forme dans la rencontre de deux géométries: celle de la rue du Crêt-Taconnet et celle de la gare CFF. Le caractère urbain du bâtiment est évident et les subtiles articulations de la coupe et des façades lui confèrent une grande élégance. La typologie du bâtiment permet une disposition logique et explicite des éléments principaux du programme.

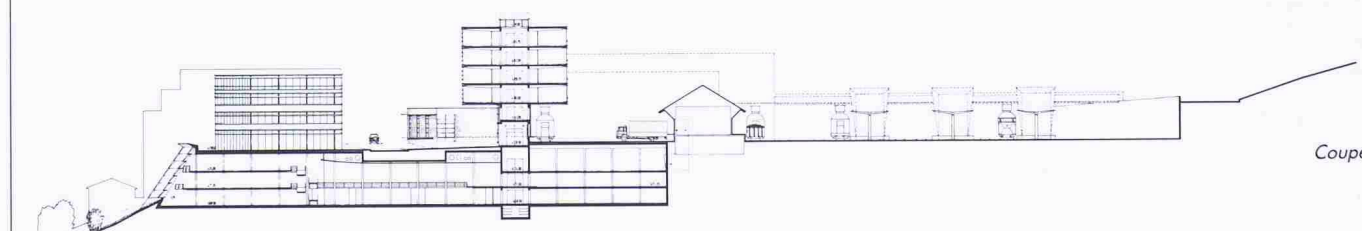
La qualité du projet s'exprime par la synthèse des éléments constitutifs: interprétation d'un site urbain avec les moyens d'une architecture précise et subtile, typologie claire en correspondance avec le programme et l'organisation des espaces, économie de moyens, flexibilité d'usage.



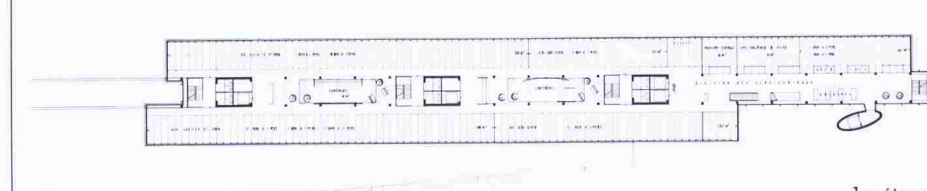
Situation



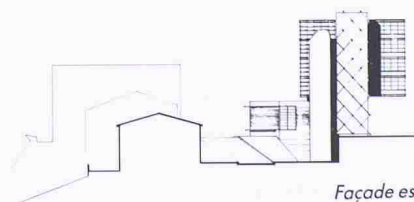
Façade sud



Coupe



1er étage



Façade est

2e rang, 2e prix (30 000 fr.): **Eric Repele**, Neuchâtel

Extrait du rapport du jury

Le concurrent propose un concept clair en plaçant le corps principal parallèlement aux voies CFF et la halle aux marchandises. Il prolonge la gare, les quais et les arrête par une seule passerelle pour piétons soutenue par de lourds éléments verticaux. Il tente de créer l'équilibre de l'ensemble en plaçant l'exploitation postale comme volume d'articulation et de fermeture de la place de la Gare. Le terrain est

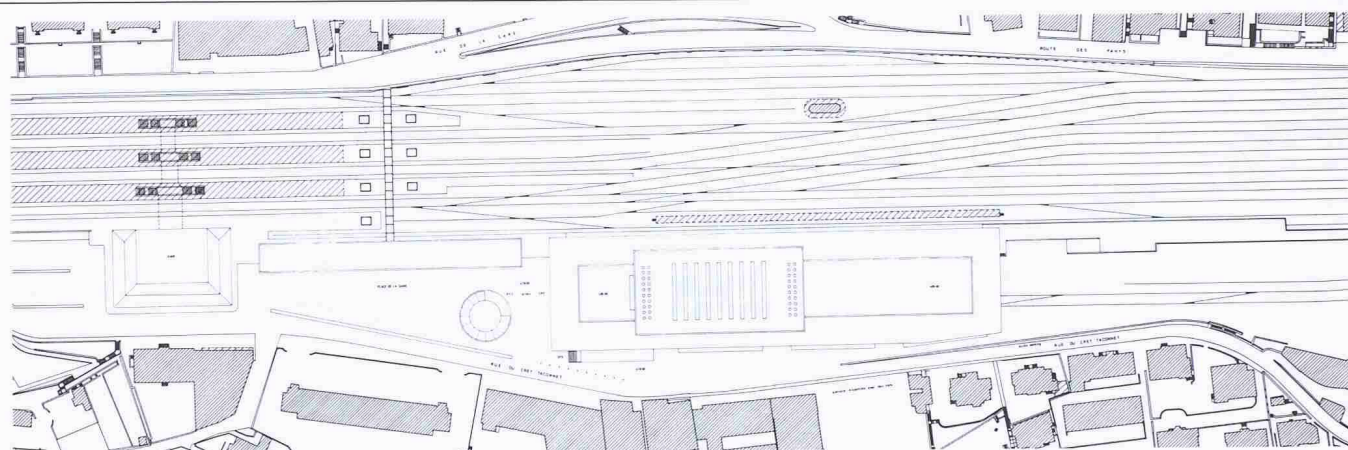
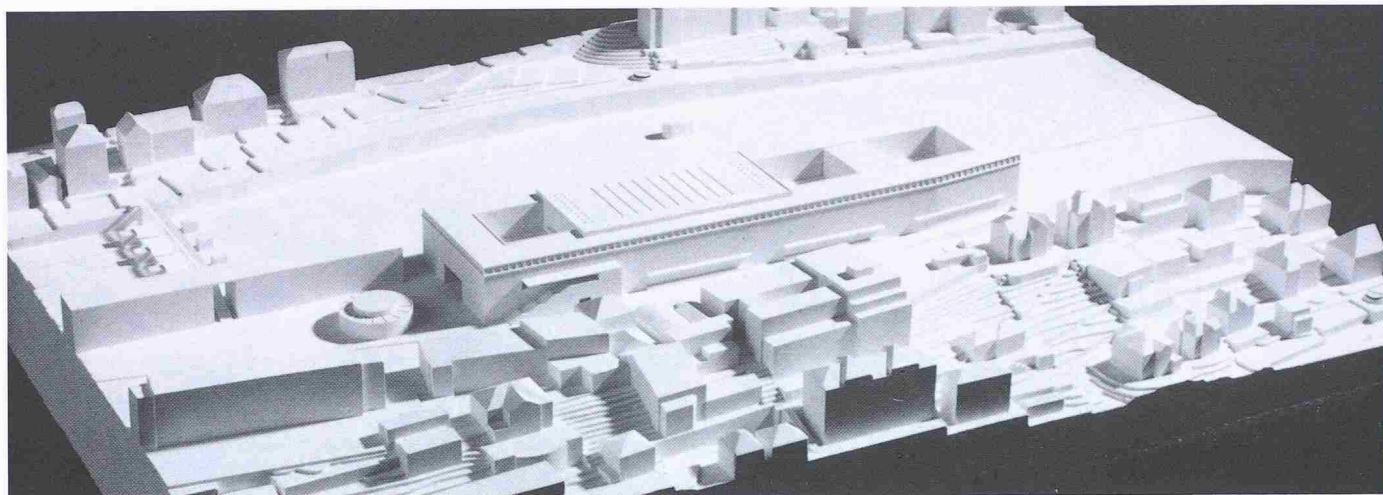
bien utilisé, le plateau a une certaine tenue, le rapport avec la structuration du site est équilibré.

Concours d'idées: L'équilibre des masses entre elles, anciennes et nouvelles, est excellent. L'expression volumétrique des bâtiments pour les PTT et les CFF n'a ni l'élégance ni la qualité du bâtiment principal.

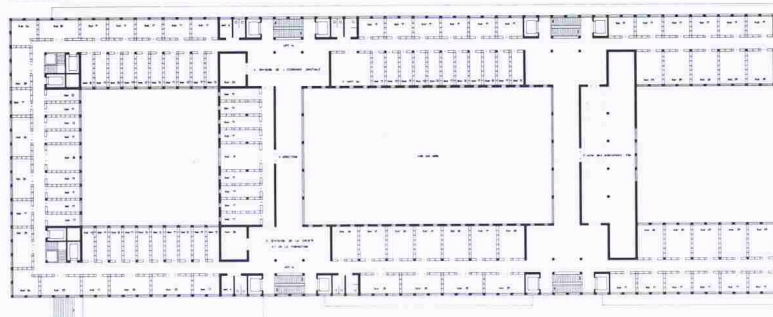
Concours de projets: La proposition de la première étape est clairement démontré en maquette. Très autonome, son échelle ne concurrence en rien les bâtiments existants. L'expression dominante du bâtiment, ainsi que le jeu subtile des différents corps

sont heureux et harmoniques. Le tout donne une identification correcte du bâtiment. Les accès sont clairs. La proposition d'implanter la salle de recensement sous la rue du Crêt-Taconnet est intéressante. On accède à l'entrée de l'Office fédéral de la statistique par un hall d'accueil étriqué.

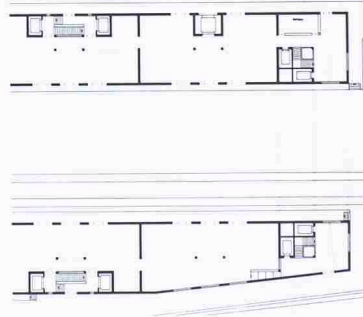
Les niveaux inférieurs sont caractérisés par des structures claires et simples avec une trame uniforme et des portées économiques. Les porte-à-faux des dalles des niveaux supérieurs sont excessifs et exigent d'importantes hauteurs de construction.



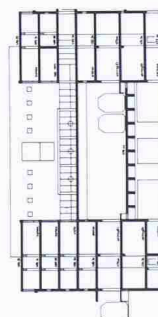
Situation



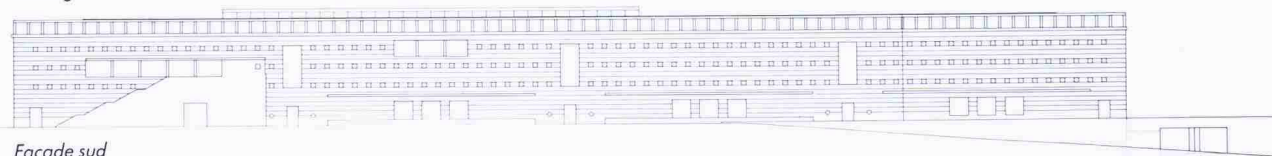
3e étage



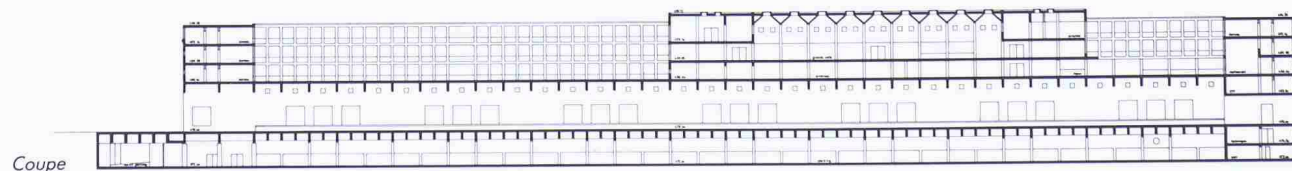
Rez-de-chaussée



Coupe



Façade sud



Coupe

3e rang, 1er achat (20 000 fr.): **Jean-Gérard Giorla** et **Mona Trautmann**, Sierre

Extrait du rapport du jury

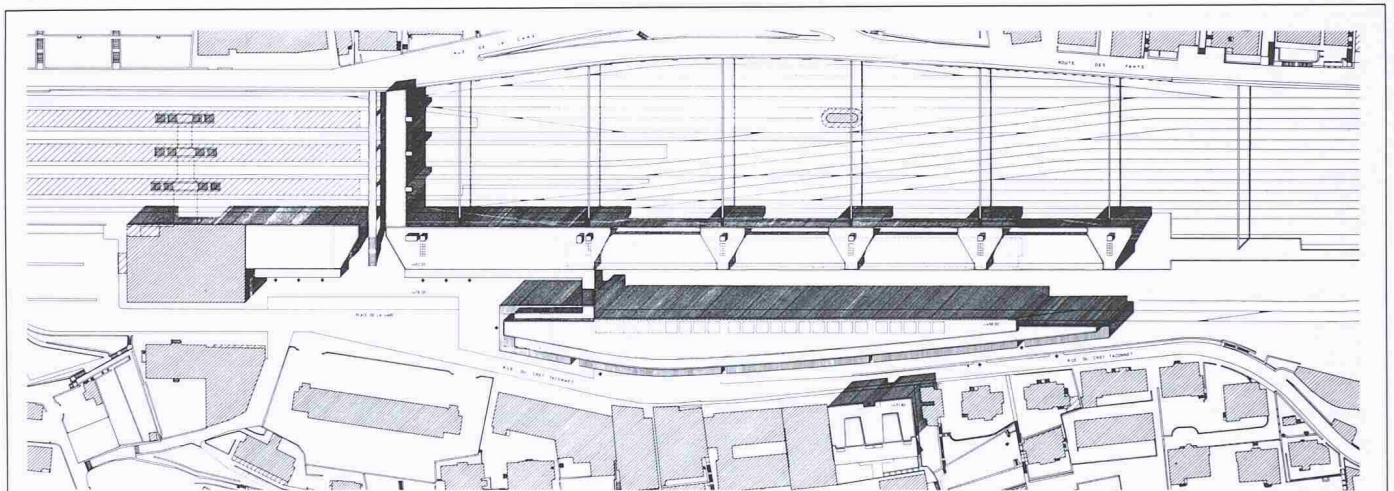
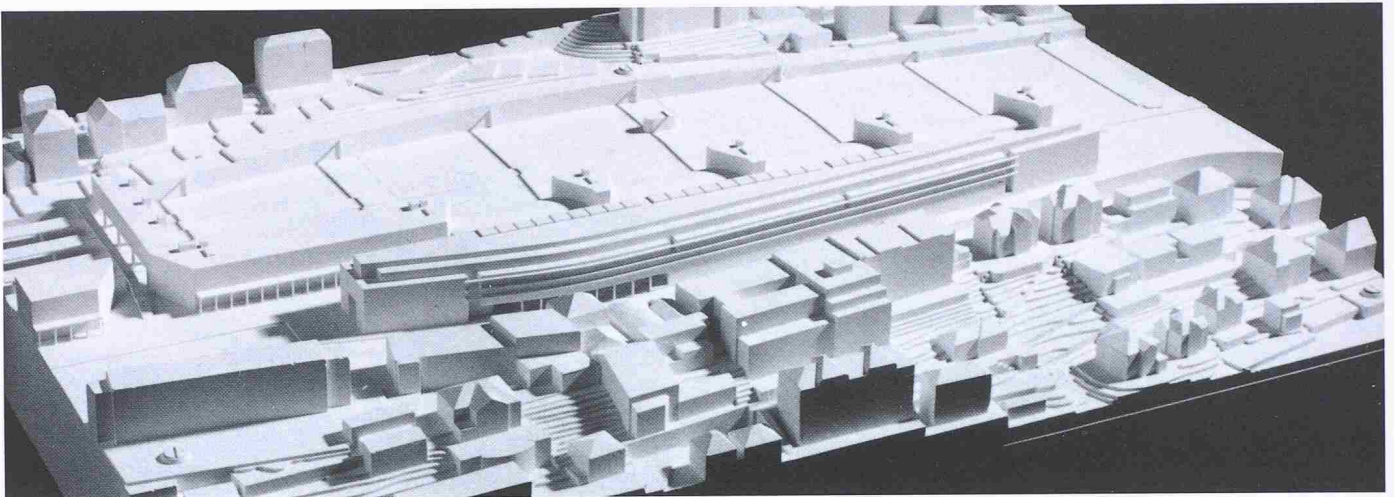
Ce projet est caractérisé: par une volumétrie longeant le réseau ferroviaire qui ne tient compte ni de l'échelle du quartier, ni de l'espace de la rue du Crêt-Taconnet. La volumétrie devient une autonomie formelle à l'intérieur de la ville; par une volonté absolue de créer un bâtiment administratif introverti, coupé du monde extérieur.

Concours d'idées: Le projet propose deux bâtiments qui empiètent la totalité de la plate-forme artificielle et qui créent avec la gare un espace public simple relié au quartier des Fahys par une passerelle bien située. Les accès routiers pour la poste et les CFF sont satisfaisants. Par contre, l'implantation des locaux de triage de la poste sous les voies de chemin de fer est inacceptable.

Concours de projets: Le bâtiment proposé est caractérisé: par une organisation intérieure ordonnée, stricte et symétrique, mais surtout suréquipée (23 ascenseurs, 10 cages d'escaliers); par un princi-

pe constructif cohérent et conséquent avec le parti et l'organisation intérieure; par une suite d'espaces intérieurs intéressants aboutissant à la salle de recensement. Cette salle est d'une grande qualité spatiale.

Le défaut du projet, c'est son parti, à savoir son introversion totale. La configuration de la ville de Neuchâtel, le degré des nuisances du quartier et la fonction publique de l'OFS ne justifient en aucun cas l'emploi d'un parti quasi monastique. De plus, le projet implique la nécessité de démolir la halle des marchandises lors de la première étape.

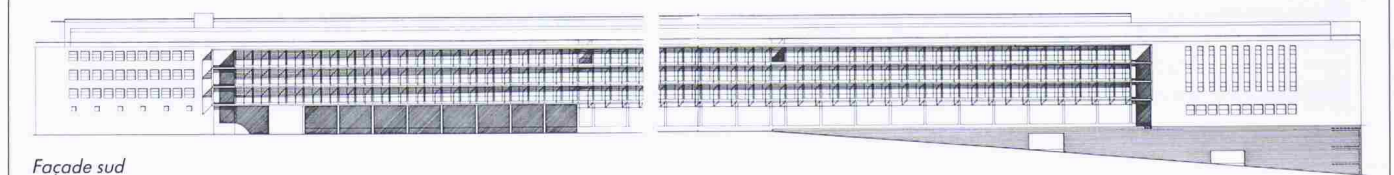


Situation



1er étage

Coupe



Façade sud

4e rang, 2e achat (15 000 fr.): **Patrick Mes-telan et Bernard Gachet**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

Le traitement des divers éléments du projet reflète une sensibilité certaine dans la lecture et la compréhension du lieu.

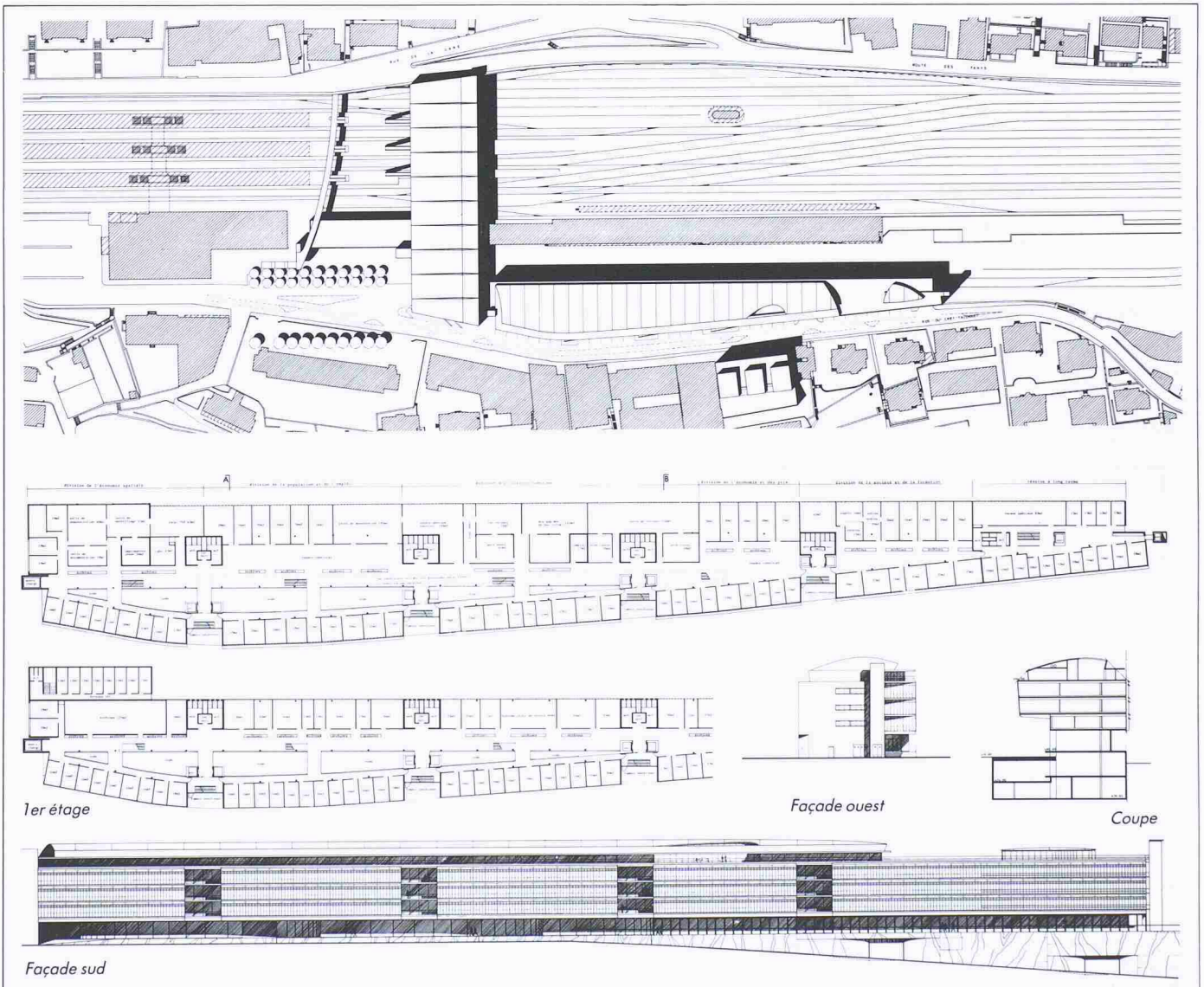
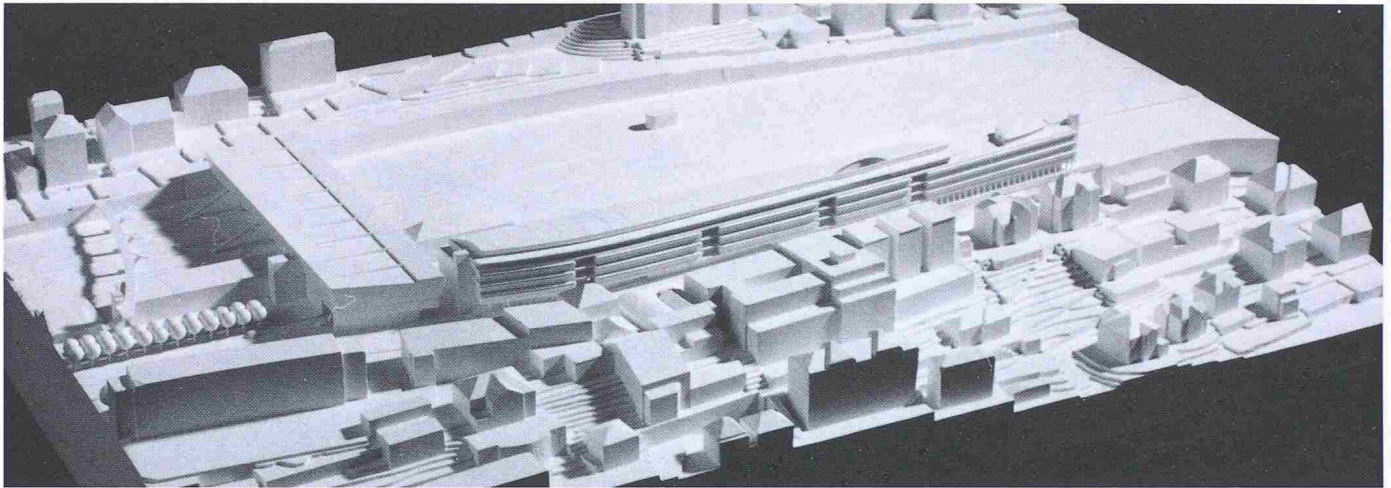
Concours d'idées: Le projet crée une série de volumes et d'espaces extérieurs simples, reconnaissant à la fois la plate-forme des voies, la bordure du plateau et son mur de soutènement exploité dans la déclivité pour les accès aux sous-sols, cela sans tou-

tefois porter atteinte au tissu existant: rue, place de la Gare et espaces de service à l'arrière. Le concurrent propose une organisation relativement claire des circulations, mais les accès aux espaces de service de la gare aux marchandises restent toutefois précaires.

Concours de projets: Cependant, malgré la clarté de la situation exprimée en volumes différenciés le projet présente notamment les faiblesses suivantes: démolition du bâtiment administratif des CFF en première étape et construction de nouveaux bureaux relativement éloignés; hall immense sur trois

niveaux, extrémités de bâtiment traitées de façon identique pour des fonctions diamétralement différentes; volume de construction uniforme avec portées généreuses mal adaptées aux fonctions en sous-sol et aux étages:

L'architecture reflète une réflexion réjouissante sur les volumes et les espaces. Une certaine dynamique émane de ce projet dont les idées-forces de bonne qualité sont demeurées à un stade non encore abouti. Sur le plan économique, le projet est avantageux en volume construit, mais se situe dans la moyenne des surfaces utiles.



5e rang, 3e prix (20 000 fr.): **Pierre Denis, Rochefort**

Extrait du rapport du jury

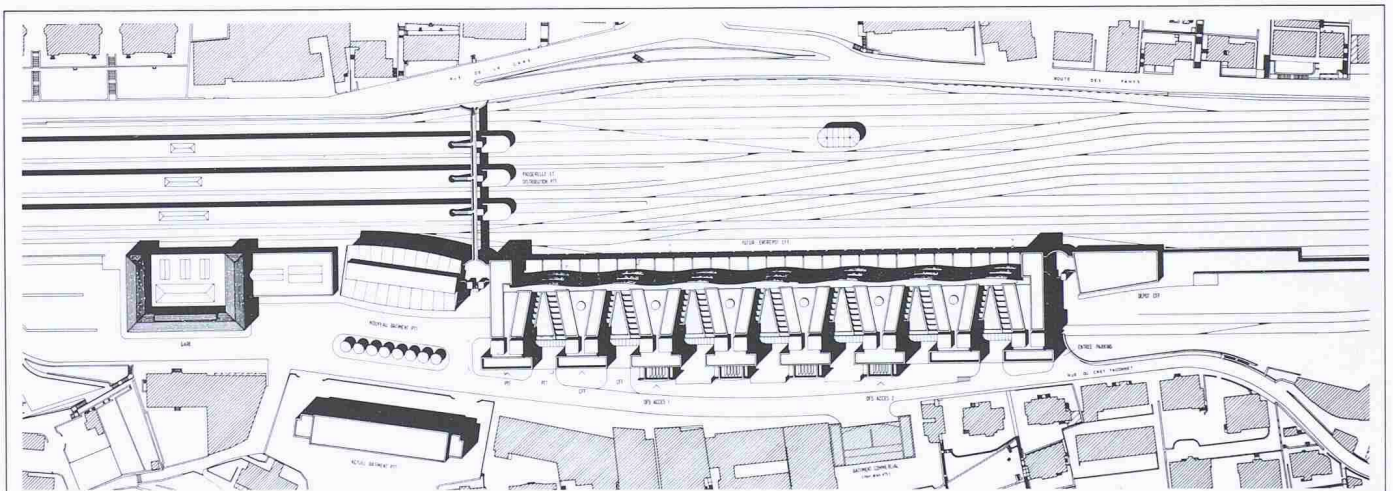
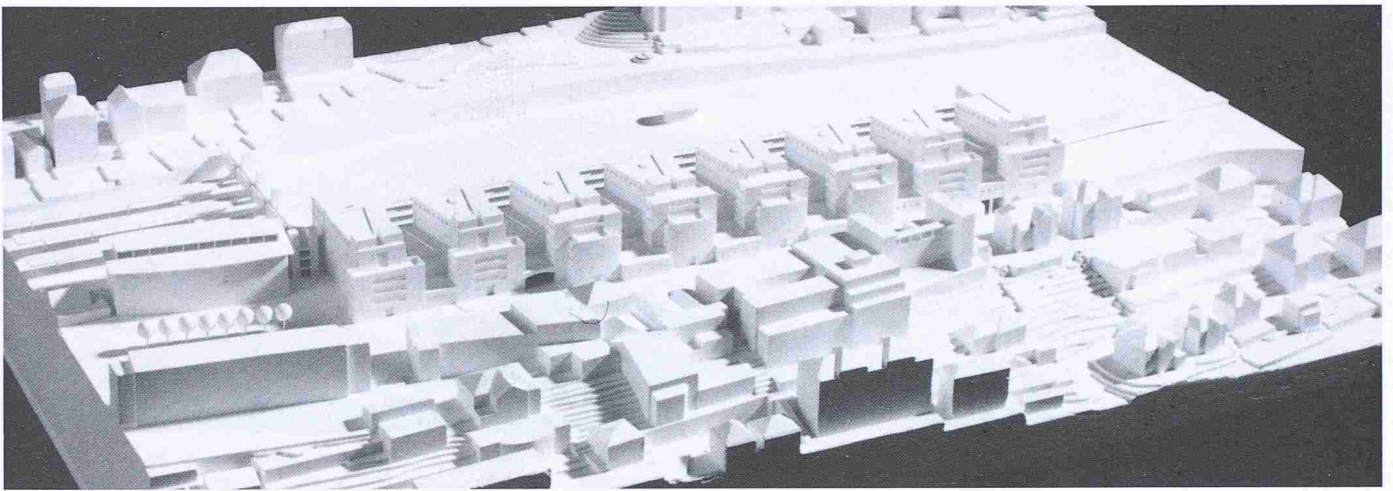
Concours d'idées: Le bâtiment de l'OFS, d'une échelle bien adaptée au site est située parallèlement entre la rue du Crêt-Taconnet et les voies CFF. Le bâtiment des PTT situé au-dessus des voies est intéressant de par son échelle et son fonctionnement.

Concours de projets: Au rez-de-chaussée du bâtiment, la proposition de mettre les entrepôts et leurs accès au nord, en réservant le sud au hall d'entrée

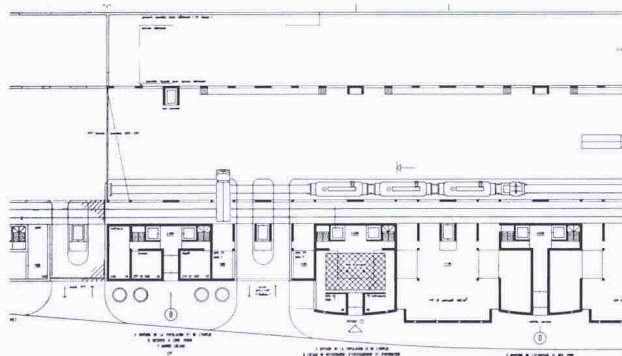
est intéressante dans son principe. Malheureusement, le hall d'entrée très étiré avec l'accès principal en bout de bâtiment et avec d'autres accès secondaires, pose un problème de gardiennage. L'accès des camions aux entrepôts ne peut se faire qu'en circulant sur les voies CFF. Le bâtiment épais avec des vides intérieurs sur quatre niveaux pourrait offrir des possibilités d'utilisations intéressantes, si un éclairage naturel zénithal était possible. Dans le cas particulier, les espaces conviviaux, ainsi que les salles de conférence ne peuvent bénéficier d'aucune lumière naturelle. La situation de la grande salle, en attique, offre à celle-ci une si-

La trame constructive des étages est simple et uniforme, caractérisée par de grandes portées et des porte-à-faux assez onéreux qui sont partiellement peu adaptés à la répartition des locaux. Le volume construit, ainsi que le rapport entre surfaces brutes de plancher/surfaces utiles se situent dans les moyennes générales des projets.

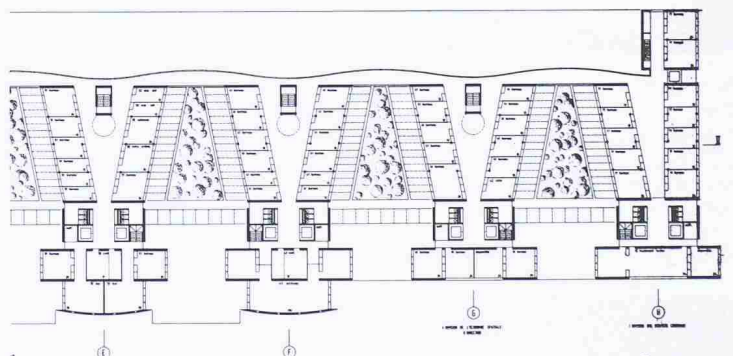
tuation privilégiée au point de vue de l'éclairage et d'ouverture sur le paysage. Malheureusement, les principes proposés pour les accès depuis le hall d'entrée au rez-de-chaussée ne sont pas acceptables.



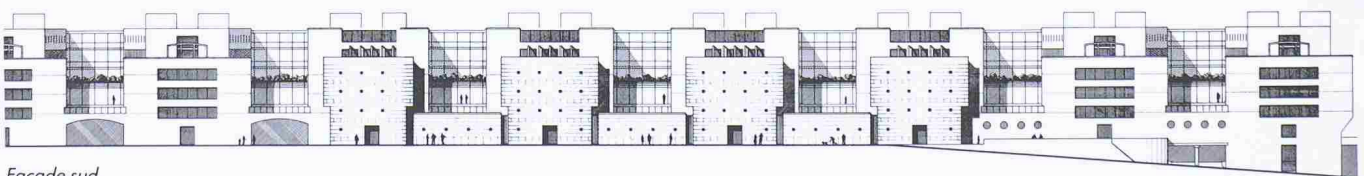
Situation



Rez-de-chaussée



1er étage



Façade sud

6e rang, 4e prix (15 000 fr.): **Thomas Urfer**, Fribourg, et **Eric Ryser**, St-Blaise

Extrait du rapport du jury

Ce projet se caractérise par la volonté de donner à la rue du Crêt-Taconnet le statut et l'image d'un espace de la ville. L'occupation du terrain disponible est très forte et la forme urbaine proposée restructure complètement le socle de la plate-forme artificielle.

Concours d'idées: Le parti général est clairement intelligible, cependant, on peut regretter que les éléments complémentaires projetés dans le grand

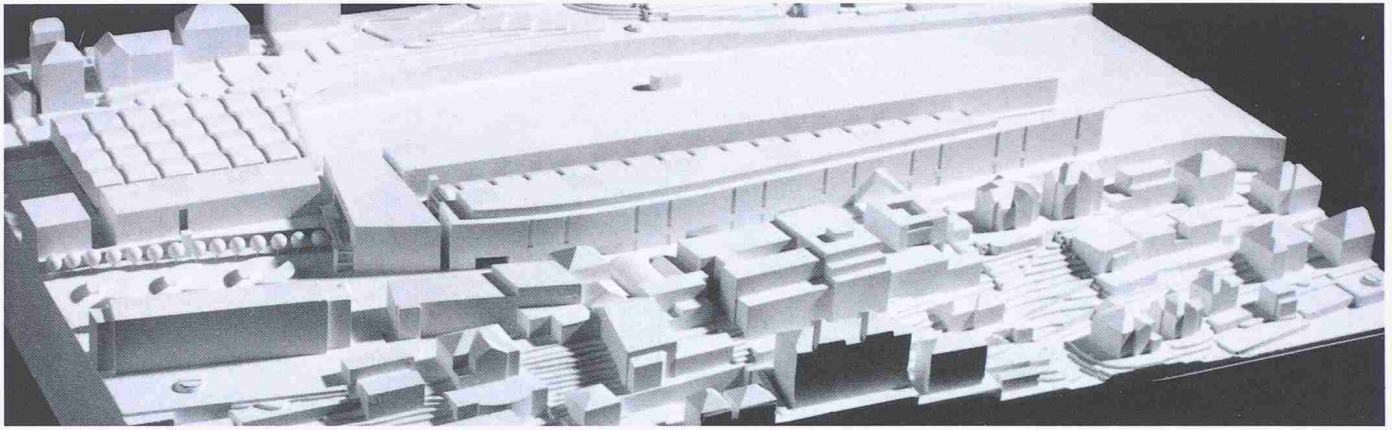
périmètre ne représentent pas un apport qualitatif à la construction du site.

Concours de projets: Une faiblesse de ce projet réside dans l'impossibilité de réaliser, en première étape, la totalité de l'édifice sur la rue du Crêt-Taconnet, sans démolir le bâtiment administratif CFF. L'image d'un bâtiment OFS inachevé et sans tête est inacceptable. De plus, le nombre des éléments répétitifs du projet semble plutôt déterminé par le périmètre du terrain que par une volonté architecturale d'ensemble.

La principale qualité du projet se trouve dans sa forme typologique, et en particulier, dans l'organi-

sation des bureaux en unités distinctes orientées sur des courtes, qui assure une bonne orientation et une protection efficace contre les nuisances de la route et du chemin de fer. Toutefois, il y a un conflit entre la forme du peigne et la disposition des volumes en strates. La superposition de ces deux systèmes provoque leur annulation réciproque: circulations compliquées, organisation des espaces peu claire, flexibilité réduite. La trame de construction est uniforme, mais avec des portées généreuses, trop coûteuse en rapport avec l'utilisation prévue.

Le volume moyen se situe en dessus de la moyenne des projets.



7e rang, 5e prix (8000 fr.): **Parel, Jacques Dumas**, Lausanne

Le projet se distingue par son implantation claire et précise et une occupation du site très importante.

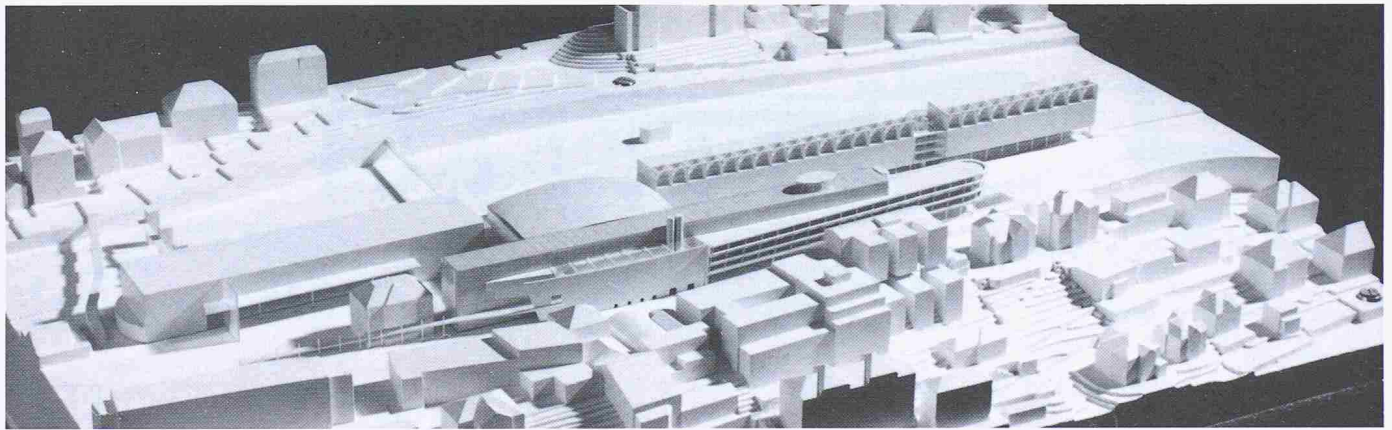
Concours d'idées: La grande salle située en pont au-dessus de l'aire de service est bien intégrée entre deux constructions linéaires. On peut regretter le manque de concordance architecturale des deux

bâtiments. La couverture en pont n'est pas à l'échelle du site. Par contre, l'organisation des bâtiments qui forment la place est simple et à l'échelle des bâtiments existants.

Concours de projets: La façade sud du bâtiment de l'OFS n'est pas cohérente, car elle ne reflète pas son contenu. Ce bâtiment, de par sa volumétrie, s'intègre de façon satisfaisante dans le site. Par contre,

il y a dichotomie entre la forme des plans et sa typologie. La distribution en enfilade des bureaux contredit la structure et induit une distribution de bureaux disparate trop conditionnée par la forme du bâtiment.

Le volume construit se situe au-dessus de la moyenne générale des projets et le rapport entre surfaces brutes de plancher/surfaces utiles est favorable.



8e rang, 6e prix (7000 fr.): **Pierre Boecklin**, Genève

L'auteur présente un groupement de trois volumes autour d'une articulation représentée par la salle de recensement. Cette forme de liaison nuit à la clarté du projet.

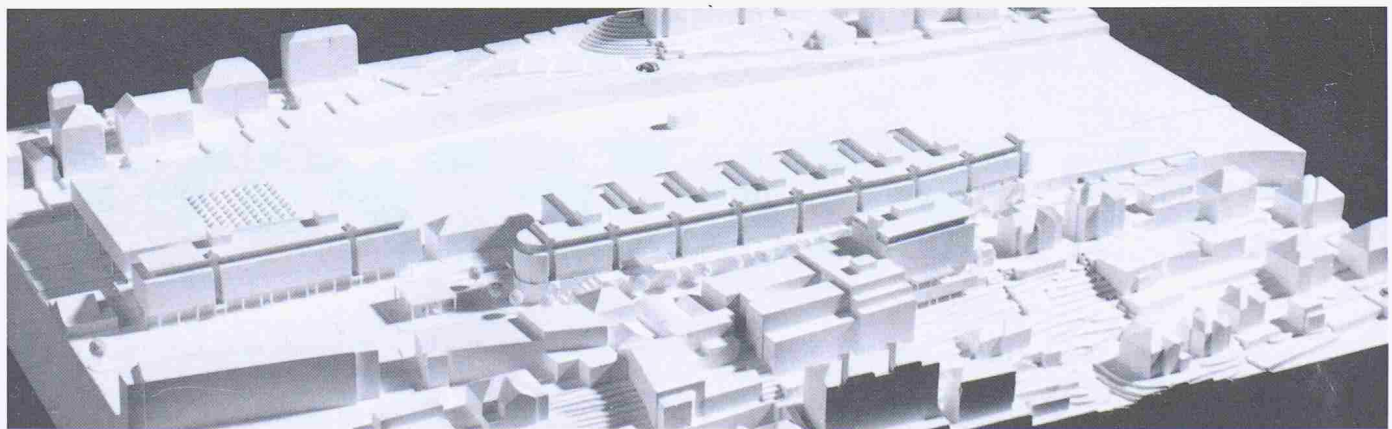
Concours d'idées: L'ensemble des volumes occupe rationnellement le plateau et le secteur de la gare.

La composition générale est disparate, non seulement pour le concours d'idées, mais aussi pour le concours de projets.

Concours de projets: Même si la configuration des volumes n'est pas fragmentée, leur échelle en rapport avec la ville reste raisonnable. La proposition pour le volume situé sur la parcelle au sud du Crêt-Taconnet est disparate et chaotique, sans dégage-

ment sur le lac depuis la rue. Les bâtiments réservés à l'OFS manquent de cohérence dans les volumes.

Le projet paraît économique en volume construit. Bien que, dans les étages, la conception de la trame constructive paraisse économique, on constate que les structures porteuses de la façade sud sont complexes et onéreuses.



9e rang, 7e prix (5000 fr.): **Werner Harlach**, Neuchâtel

Le projet est composé de trois corps distincts qui, tous, comportent une volumétrie importante, ainsi qu'une grande emprise au sol. Le bâtiment principal de l'OFS présente une typologie de peigne. Au sud de la rue du Crêt-Taconnet, l'auteur a prévu un deuxième bâtiment pour l'OFS, de volume trop im-

portant. Le bâtiment postal, lui, occupe une trop grande surface au-dessus des voies CFF.

Concours d'idées: Le traitement de la place entre la gare, le bâtiment postal et le bâtiment principal de l'OFS ne prévoit que des places de parc et un pavillon peu attrayant. Cette proposition présente peu d'attrait. La halle aux marchandises actuelle est maintenue en bordure immédiate du nouveau bâtiment, ce qui est regrettable et problématique.

Concours de projets: Les entrepôts CFF sont traités architecturalement comme un socle important, sur lequel s'élève le bâtiment de l'OFS. Ce socle empiète sur l'alignement. La cour aux marchandises est entièrement couverte par la salle de recensement.

Le langage architectural choisi ainsi que l'expression formelle sont incohérents, peu appropriés à la fonction et étranges au lieu.

Suite de la page 287

1. Le jury a constaté que la cohabitation de l'Office fédéral de la statistique avec l'entrepôt CFF situé au rez-de-chaussée n'est pas heureuse. Il recommande à l'organisateur d'étudier le déplacement de l'entrepôt.

2. Dans l'étude ultérieure, le problème des nuisances résultant de la circulation ferroviaire et routière devra être étudié de manière approfondie.

3. Tous les bâtiments qui seront érigés au sud de la rue du Crêt-Taconnet devraient, dans toute la mesure du possible, rester d'une masse, d'une largeur et d'une hauteur modestes. Il devrait s'agir davantage d'objets isolés permettant régulièrement une vue interstitielle vers le sud et formant ipso facto un contraste avec le bâtiment allongé et continu de l'OFS.

Fortsetzung von Seite 286

grammbestimmungen von der Preiserteilung ausgeschlossen. Ergebnis:

1. Rang, Ankauf (6000 Fr. mit Antrag zur Weiterbearbeitung): Hans Oeschger, Habsburg

2. Rang, 1. Preis (5000 Fr.): Tschudin + Urech, Windisch

3. Rang, 2. Preis (1500 Fr.): Emil Aeschbach, Walter Felber, Andreas Kim, Aarau

Fachpreisrichter waren Fredy Buser, Aarau, Heinz Fugazza, Wettingen, René Stoos, Brugg.

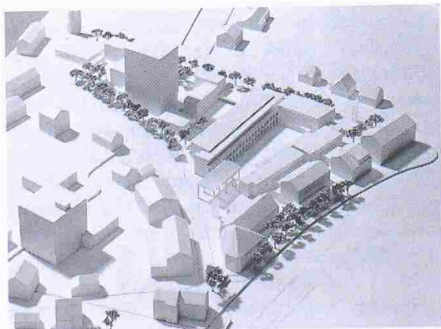
Wohn- und Restaurantgebäude «Etzliberg», Thalwil

Die Liegenschaftskommission der Gemeinde Thalwil erteilte an vier Architekten Studienaufträge für einen Um- und Erweiterungsbau der gemeindeeigenen Liegenschaft «Etzliberg». Die Aufgabe bestand nebst Umbau des alten Wohnhausteiles aus einer Erweiterung für Wohnungen und einer Neuplanung eines Restaurants mit kleinem Saal.

Die Expertenkommission empfahl der Bauherrschaft das Projekt von Christoph G. Fröhlich, Eglisau, zur Weiterbearbeitung.

Dorfkern Windisch AG

Die Gemeinde Windisch AG erteilte an die folgenden drei Architekturbüros Studien-



Projekt Metron AG, Windisch

aufträge für die Gestaltung des Dorfkerns Windisch: K. Schmuziger, Olten; Metron AG, Windisch; R. Stoos, Brugg.

Das Beurteilungsgremium empfahl das Projekt der Metron AG, Windisch, zur Weiterbearbeitung.

Fachexperten waren Hermann Eppler, Baden, Rudolf Dietiker, Brugg, Paul Pfister, Baden.

Wohnüberbauung Wanne-Locher in Altstätten SG

Die Gemeinde Altstätten veranstaltete einen öffentlichen kombinierten Ideen- und Projektwettbewerb für eine Wohnüberbauung im Ortsteil Lüchingen. Das Ergebnis wurde in Heft 48/1988 auf Seite 1341 veröffentlicht.

Aufgrund eines Rekurses eines Wettbewerbsteilnehmers hat die Wettbewerbskommission des SIA entschieden, dass das Preisgericht gehalten sei, fünf Preise im Betrag der (reduzierten) Preissumme von 72 000 Fr. auszuschütten. Es ergab sich somit die Notwendigkeit, durch das Preisgericht eine ergänzende Rangierung vorzunehmen und die Preissumme neu zu verteilen. Das Preisgericht beschloss die folgende definitive Preis-zuteilung:

1. Preis (24 000 Fr.): Butz + Erb, St. Gallen, Mitarbeiter: U. Rhiner

2. Preis (20 000 Fr.): M. Monard, St. Gallen; F. Sigrist, St. Gallen; T. Pauli, Lichtensteig

3. Preis (17 000 Fr.): Kuster + Kuster, St. Gallen

4. Preis (6000 Fr.): Bayer AG, Altstätten

5. Preis (5000 Fr.): Fritz Schwarz, Zürich; Mitarbeiter: Salomon Schindler

Fachpreisrichter waren R. Bamert, St. Gallen, F. Schumacher, St. Gallen, P. Strittmatter, St. Gallen. Das Preisgericht bestätigt im übrigen seinen Entscheid, wonach aufgrund der Überarbeitung das Projekt der Architekten Kuster + Kuster, St. Gallen, zur Weiterbearbeitung vorgeschlagen worden ist.

Oberstufenzentrum Rickenbach TG

Die Oberstufengemeinde Rickenbach erteilte an acht Architekten Studienaufträge für ein Oberstufenzentrum. Das Expertengremium empfahl das Projekt der Architekten Kräher & Jenni, Frauenfeld, zur Weiterbearbeitung:

Fachexperten waren Peter Stutz, Winterthur; Othmar Baumann, St. Gallen; Plinio Haas, Arbon; Karl Nägelin, Kant. Hochbauamt, Frauenfeld.

Zentrumsüberbauung Diepoldsau SG

Die politische Gemeinde Diepoldsau und die Sonnenbau AG, Diepoldsau, veranstalteten einen öffentlichen Ideenwettbewerb für ein Zentrumsüberbauung in Diepoldsau. Teilnahmeberechtigt sind Architekten, die in den Regionsgemeinden «Mittelrheintal» (Gemeinden Au, Balgach, Berneck, Diepoldsau, Widnau) seit mindestens dem 1. Januar 1989 niedergelassen (Wohn- oder Geschäftssitz) sind. Zusätzlich werden fünf aus-

wärtige Architekten zur Teilnahme eingeladen. Betreffend Architekturfirmen (Partnerschaft) und Arbeitsgemeinschaften wird auf die Bestimmungen der Art. 27 und 28 der Ordnung für Architekturwettbewerbe SIA 152 sowie auf den Kommentar zu Art. 27 hingewiesen. Fachpreisrichter sind: F. Bereuter, Rorschach; B. Bosshart, St. Gallen; W. Schlegel, Trübbach; T. Eigenmann, St. Gallen. Für sieben bis acht Preise und für allfällige Ankäufe stehen dem Preisgericht 100 000 Fr. zur Verfügung. Aus dem Programm: Das Gebiet soll mit einer Zentrumsüberbauung und einem neuen Dorfplatz genutzt werden. Die Zentrumsüberbauung hat einerseits die Bedürfnisse der Gemeinde – Gemeindehaus, Feuerwehrdepot, Dorfplatz – abzudecken und andererseits für die Sonnenbau AG Läden Büros und Wohnungen zu umfassen. Die Unterlagen können bis zum 31. März gegen Hinterlage von 300 Fr. bei der Gemeinderatskanzlei, Dorfplatz 1, 9444 Diepoldsau abgeholt werden. Das Programm wird kostenlos abgegeben. Termine: Fragestellung bis 13. April, Ablieferung der Entwürfe bis 10. Juli, der Modelle bis 20. Juli 1990.

Erweiterung der Schulanlagen «Friedau» und «Riken» in Murgenthal AG

Die Gemeinde Murgenthal AG veranstaltet einen öffentlichen Projektwettbewerb für die Erweiterung der Schulanlagen «Friedau» und «Riken». Es handelt sich um zwei Teilaufgaben, die beide zu lösen sind. Teilnahmeberechtigt sind Architekten, die seit mindestens dem 1. Januar 1989 Wohn- oder Geschäftssitz in den Bezirken Zofingen Aarau, Kulm oder Lenzburg haben. Betreffend Architekturfirmen (Partnerschaft) oder Arbeitsgemeinschaften wird auf die Bestimmungen der Art. 27 und 28 der Ordnung für Architekturwettbewerbe sowie auf den Kommentar zu Art. 27 hingewiesen. Zusätzlich werden auswärtige Architekten zur Teilnahme eingeladen. Fachpreisrichter sind Robert Frei, Kirchdorf; Franz Gerber, Baudepartement, Abt. Hochbau, Aarau; Rudolf Keller, Brugg; Karl Messmer, Baden; Hans Furter, Wohlen, Ersatz. Für Preise und Ankäufe stehen gesamthaft 60 000 Fr. zur Verfügung. Aus dem Raumprogramm. Schulhaus «Friedau»: 5 Klassenzimmer, 3 Werkräume, 2 Handarbeitszimmer, Naturwissenschaftsraum, Bibliothek, Lehrerzimmer, Verwaltung, Musikzimmer, Schulküchenanlage, Nebenräume, Umbau Turnhalle, Kindergarten; Schulhaus «Riken»: 4 Klassenzimmer, Werkraum, Lehrerzimmer, Bibliothek, Nebenräume, Turnhalle mit Nebenräumen, Aussenanlagen. Teilnahmeberechtigte Bewerber können sich bis zum 30. März schriftlich bei der Gemeindekanzlei Murgenthal anmelden; bis zum Ausgabetermin ist eine Hinterlage von 200 Fr. zu leisten (Finanzverwaltung Murgenthal PC 49-59-2). Termine: Besichtigung und Abgabe der Unterlagen am 23. April, 16 Uhr, Gemeindekanzlei Murgenthal, Fragestellung bis 20. Mai, Ablieferung der Entwürfe bis 7. September, der Modelle bis 21. September 1990.